

L'HOMME DE LA RUE : CÉSAR SOULIÉ
Un notable dès la naissance du canton de Vaud

On trouve des traces de l'établissement à Nyon de la famille Soulié dès 1693, année où un certain Paul Soulié, tailleur, est invité à payer la finance réglementaire d'habitation. Il est reçu habitant perpétuel le 22 février 1701.

La famille venait vraisemblablement de France, puisque Claude, fils de Paul Soulié, est naturalisé et reçu bourgeois de Nyon le 17 octobre 1763. Il est amusant de relater quel en était le prix à l'époque : 1500 florins, 5 sceaux de cuir bouilli plus les honoraires habituels des conseillers.

Je n'ai pas trouvé de véritable généalogie de cette famille. Il semble établi toutefois que César Soulié est né le 13 mars 1763. Il est donc bourgeois de Nyon. Sa famille devait jouir d'une certaine aisance, puisque le jeune César Soulié a pu entreprendre des études de droit à l'Académie de Genève. Puis il complète ses études par un stage pratique dans l'étude de l'avocat et notaire Gabriel Binet entre 1782 et 1789. Il est reçu avocat à Genève en 1790 et retourne ensuite dans sa commune d'origine pour devenir en 1803, dans le tout neuf Canton de Vaud, président du Tribunal de district, tribunal de première instance.

On ne sait ce que fut ensuite sa carrière professionnelle. Par contre, il entame une longue et riche carrière politique le 15 août 1803, date à laquelle il fait partie de la toute première Municipalité de Nyon du nouveau régime, issu de l'Acte de Médiation. Il est nommé syndic le 24 novembre 1806, pour remplacer François Gaillard, décédé le 18. Il est également député au Grand Conseil.

Le 7 mai 1811, il est élu membre du « Petit Conseil ». Ce conseil était constitué de 9 membres et c'est à lui seul qu'appartenait l'initiative en matière de lois et d'impôts. Pour pouvoir siéger dans ce conseil, César Soulié dut démissionner de ses fonctions au sein de la Municipalité de

La magnifique maison sise au 3, rue César Soulié

Nyon. Le nouveau syndic, le citoyen Delafléchère, invite ses collègues, le 20 mai 1811, à « se rendre en corps et en costume (pour l'anecdote : habit bleu de Roi, croisé, boutons jaunes, gilet, culottes et bas noirs, outre la cocarde cantonale !) auprès du citoyen Soulié pour lui exprimer ses regrets de sa retraite de cette ville et de ce corps qu'il a présidé d'une manière si honorable et si utile, et de lui apporter ses félicitations de ce qu'il a été nommé à la première magistrature du canton, place qu'il est si digne d'occuper vu son dévouement pour le bien public, ses talents distingués et son amour. » (Procès-verbal municipal du 20 mai 1811).

En 1815, le « Petit Conseil » devint le « Conseil d'Etat », dont faisaient dorénavant partie 13 conseillers, élus pour 12 ans, avec des pouvoirs élargis. César Soulié en fit partie jusqu'à sa mort le 9 juin 1830 à Nyon. En 1866, sa dépouille fut exhumée de l'ancien cimetière, pour être transférée dans l'actuel cimetière de Clémenty.



Je n'ai pas non plus trouvé d'indices sur sa vie familiale. On sait qu'il vécut au 23 de la Grand'rue, et non à la rue qui porte son nom. Était-il marié, eut-il des enfants ?

Quoiqu'il en soit, il semble bien qu'en apposant une plaque portant son nom dans le sud de la ville, les autorités de l'époque ont voulu honorer un citoyen pour sa longue carrière politique, un citoyen qui s'était engagé à œuvrer au sein de la Communauté dirigeante dès la création du canton de Vaud en 1803.

Dominique Burki